

Poste tenu par :
Responsable hiérarchique : Le Chef de Service

DESCRIPTION DE POSTE

1) DENOMINATION DU POSTE :

Médecin chargé de la coordination des actions prénatales, de planification et d'éducatons familiales

Grade et filière	MEDECIN / SOCIO-MEDICALE
------------------	--------------------------

2) LES RELATIONS :

A) Place dans l'institution

Rattachement hiérarchique

PÔLE SOLIDARITÉS				
DIRECTION	SERVICE	CELLULE	LOCALISATION	RESIDENCE ADMINISTRATIVE
Parentalité, Enfance, Culture, Sports	Protection maternelle et infantile (PMI)	Centre de Planification	1, Rue Joseph Tissot	DIJON

Liaisons fonctionnelles transversales (Infra et inter-service, inter-direction...)

- Inter-direction et inter-services
- Infra-direction et service : personnels des Agences Solidarités Côte-d'Or, personnels des missions insertion et aide sociale à l'enfance

Exercez-vous une fonction d'encadrement fonctionnel ? **OUI**
Nombre de personnes encadrées : 5

Exercez-vous une fonction d'encadrement technique ? **OUI**
Nombre de personnes encadrées : 24

B) Relations externes

- Toutes les institutions départementales intervenant dans le domaine de la santé maternelle et auprès des adolescents et des jeunes y compris dans le cadre de la maltraitance et du handicap.
- Toutes les institutions régionales intervenant autour de la santé maternelle et la santé des adolescents et des jeunes.
- Les services hospitaliers : médicaux (maternité, CAVASEM, pédiatrie, pédopsychiatrie et psychiatrie, centre d'orthogénie), administratif (services financiers et Direction des Ressources Humaines), le service social.
- Le secteur libéral : médecins, sages-femmes
- Les institutions et associations intervenant dans le domaine des violences faites aux femmes.
- Education nationale, Maison des Adolescents ; Point Accueil Jeunes,...

3) MISSIONS PRINCIPALES :

- Est garant de l'application des dispositions réglementaires dévolues au Conseil Départemental dans le domaine de la planification, de l'éducation familiale et du prénatal,
- Coordonne les équipes des centres de planification et d'éducation familiales – centre prénataux et leurs actions au niveau du département,
- Contribue au niveau départemental, régional ou national aux actions dans le domaine des violences faites aux femmes, de l'information à la contraception, de la prévention des interruptions volontaires de grossesse,
- Effectue un travail clinique.

4) TACHES OU ACTIVITES PRINCIPALES POUR CHAQUE MISSION:

- **Est garant de l'application des dispositions réglementaires dévolues au Conseil Départemental dans le domaine de la planification, de l'éducation familiale et du prénatal :**

Au niveau du département :

- Garantit le suivi de l'application des conventions avec les hôpitaux, participe à l'élaboration et au suivi des budgets concernés, organise et garantit le suivi du fonctionnement des centres de planification et d'éducation familiales,
- Effectue un travail statistique :
 - Organise le recueil et le traitement des données statistiques des centres.
 - Elabore un rapport d'activité (statistique et qualitatif).
- Par rapport au médecin Chef du Service de P.M.I. :
 - Est en charge du suivi des dossiers en rapport avec les actions de planification et d'éducation familiale en lien avec le médecin responsable du service de PMI.
 - Aide à la décision.

- **Coordonne les équipes des centres de planification et d'éducation familiales – centre prénataux et leurs actions au niveau du département :**
 - Au niveau des équipes :
 - Rencontre régulièrement les équipes au sein des hôpitaux ou dans les locaux qu'elles occupent,
 - Coordonne l'action en établissement scolaire et hors Education Nationale, de façon à apporter une lisibilité de l'action du département dans les collèges, lycées d'enseignement général et professionnels, les Instituts Médico-Educatifs...,
 - Prend en charge l'organisation des réunions trimestrielles inter-centres destinées aux conseillères conjugales, médecins, sages-femmes et secrétaires des centres, en lien avec la conseillère conjugale et familiale référente,
 - Elabore des supports type plaquettes à destination des jeunes et des professionnels,
 - Assure une fonction d'encadrement technique des sages-femmes de P.M.I.,
 - Assure une fonction d'encadrement technique des conseillères conjugales, sages-femmes des centres de planification.
 - Par rapport au médecin Chef du Service de P.M.I. :
 - Est en charge du suivi des dossiers en rapport avec les actions de planification et d'éducation familiale en lien avec le médecin responsable du service de PMI,
 - Aide à la décision.

- **Contribue au niveau départemental, régional ou national aux actions dans le domaine des violences faites aux femmes, de l'information à la contraception, de la prévention des interruptions volontaires de grossesse :**
 - Participe aux réunions et commissions départementales régionales ou nationales sur ces missions (prénatal, planification, violences faites aux femmes),
 - A ce titre, est nommée à la Commission Régionale de la Naissance,
 - Accueille des stagiaires et met en place des stages au sein des Centres de Planification et d'Education Familiales pour les sages-femmes, les conseillers conjugaux et familiaux,
 - Par rapport au médecin Chef du Service de P.M.I. :
 - Est en charge du suivi des dossiers en rapport avec les actions de planification et d'éducation familiale en lien avec le médecin responsable du service de PMI,
 - Aide à la décision.

- **Effectue un travail clinique :**
 - En tant que Médecin responsable du centre d'éducation et de planification familiale rattaché à la maternité de niveau III :
 - Assure une activité de consultation médicale au sein de ce centre.
 - Participe aux interventions dans les établissements.

5) CONTEXTE PARTICULIER OU SPECIFIQUE AU POSTE :

- Doctorat en médecine, avec compétence en gynécologie et/ou en santé publique
- Inscription au Conseil de l'Ordre
- Nécessité d'une assurance professionnelle personnelle
- Nécessité de se déplacer (permis de conduire)
- Nécessité d'une formation continue dans le domaine :
 - ⇒ médical
 - ⇒ psychologique
 - ⇒ social
 - ⇒ administratif
 - ⇒ éducatif
 - ⇒ connaissances des textes législatifs.
- Travail relationnel au sein d'équipes pluridisciplinaires, très ouvert et à forte responsabilité.
- Participation à l'analyse de la pratique des équipes des centres de planification.

6) CAPACITES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE:

TRONC COMMUN DE COMPÉTENCES
Organiser la mise en œuvre des actions dans le cadre des politiques confiées
Planifier et contrôler les activités au sein de l'équipe
S'assurer de l'information et veiller à sa bonne circulation ascendante et descendante
Suivre l'exécution budgétaire
Mettre en œuvre le dispositif d'évaluation (objectifs, formation, fiche de poste...) et assurer la bonne application des dispositifs RH en vigueur dans la collectivité
Élaborer et suivre des indicateurs et des tableaux de bord
Prévenir, réguler et gérer les conflits au sein de l'équipe

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES
Connaître le cadre juridique et réglementaire de la santé
Connaître les dispositifs de protection de l'enfance
Mettre en œuvre une prévention médico-sociale en liaison avec les autres structures professionnelles de la santé et repérer les besoins et les demandes en matière d'éducation à la santé
Interpréter des résultats d'examens (clinique, biologique, radiologique) et établir un diagnostic
Définir le partage d'informations en fonction des situations et des interlocuteurs, dans le respect du secret professionnel
Conduire régulièrement des réunions de service et/ ou de travail
Identifier les enjeux, les évolutions et le cadre réglementaire des politiques publiques du secteur
Piloter les études et enquêtes, impulser et piloter des dispositifs de veille et d'observation